

PROGRAMME DE FORMATION – FORMATION INITIALE
PLATE FORME ELEVATRICE DE PERSONNEL catégories A et B
Selon la R486 de la CNAM/TS

Public concerné :

Toute personne devant utiliser une PEMP même occasionnellement au cours de son activité professionnelle.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Un ordinateur portable, un vidéo projecteur, un paper board ou tableau, des fascicules distribués aux stagiaires, un questionnaire d'évaluation théorique et grille d'évaluation pratique et le matériel et les équipements nécessaires requis par la recommandation.
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.
Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Pré requis :

- Avis favorable du médecin du travail.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Compréhension de la langue française orale et écrite.
- Posséder les EPI suivants : chaussures sécurité, gants, gilet, EPI antichute (à minima).

Durée et nombre de stagiaires :

2 jours + 1 jour de tests CACES®.
Nombre de stagiaires : nous consulter

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, les candidats seront capables de :

- Choisir un matériel adapté au travail à exécuter,
- Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel,
- Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP,
- Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel de compétences du CACES® R486,
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine,
- Respecter leurs limites de compétences,
- Réussir les tests théoriques et pratiques conformément au Référentiel de compétences CACES® R486 .

CONTENU :

THEORIE

La législation et la réglementation :

- Les motivations des formations à la sécurité
- Les responsabilités légales en cas d'accident
- La réglementation applicable à la conduite des PEMP
- La prévention des risques professionnels
- La technologie des PEMP
- Les consignes de sécurité
- Selon la catégorie de PEMP : respect du code de la route
- Vérifications journalières.

PRATIQUE

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Déplacement de la plateforme de travail dans l'espace,
- Circulation de la plateforme en élévation,
- Manœuvres de secours,
- Opérations de fin de poste,
- Risques inhérents au fonctionnement des PEMP et/ou des nacelles,
- Règles de sécurité générales et particulières.

EVALUATION ET VALIDATION DES COMPETENCES par Test CACES® selon la R486

TEST THEORIE

- Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières,
- Connaissance de la réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale, code pénal ...,
- Devoirs et responsabilités du conducteur de PEMP et/ou nacelle,
- Classification et technologie des PEMP et des nacelles,
- Vérification et préparation à la mise en route, précaution de l'arrêt,
- Risques inhérents au fonctionnement des PEMP et/ou nacelles,
- Règles de sécurité générales et particulières.

TEST PRATIQUE

La technologie :

- Vérification des engins,
- Préparation avant mise en route,
- Maintenance des PEMP et/ou nacelles,
- Essais sécurité et contrôle.

La sécurité :

- Application des règles de sécurité en manœuvre,
- Conduite sur différents types de sols et d'environnement,
- Maîtrise de la circulation sur sol plat et en pente et des manœuvres,
- Fin de poste.

Délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (caces®).

PERIODICITE :

La périodicité recommandée pour le recyclage est de 5 ans.